

**Question écrite (03/02/2021)****Tenue des journées défense et citoyenneté (JDC) pour les Français établis hors de France.**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de Mme la ministre des armées sur la tenue des journées défense et citoyenneté (JDC) pour les Français établis hors de France. Cette journée est obligatoire pour tous les jeunes Français à partir de 16 ans et permet de les informer sur les droits et devoirs du citoyen, le fonctionnement des institutions, de la défense et ses métiers. Or depuis le 23 novembre dernier, en raison du contexte sanitaire, les JDC se déroulent désormais en visioconférence pour les jeunes Français de métropole et des outre-mer. En ce qui concerne les Français établis hors de France, la fin de l'organisation des JDC à l'étranger a été annoncée en octobre 2018. Ces jeunes Français ont l'obligation de participer à une JDC en France, dès lors qu'il sont venus y résider avant l'âge de 25 ans. Autrement, ils reçoivent une attestation de report indiquant qu'ils sont provisoirement en règle au regard de la JDC. Néanmoins la situation reste à ce jour peu précise. Avant la crise sanitaire, quelques postes consulaires continuaient à organiser ces journées. Elle souhaiterait savoir si la nouvelle modalité de participation en ligne à cette journée obligatoire est ouverte aux jeunes Français établis hors de France et si, à l'issue de la crise sanitaire, il est envisagé de prolonger ce mode de fonctionnement.